

Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SEIZIÈME SESSION

Documents officiels



1011^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 22 septembre 1961,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour:

Ouverture de la discussion générale

Discours de M. Melo Franco (Brésil).	27
Discours du prince Norodom Sihanouk (Cambodge).	29
Discours de M. Ghods Nakhai (Iran).	35
Discours de M. Kosaka (Japon).	38

Président: M. Mongi SLIM (Tunisie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la discussion générale

1. M. MELO FRANCO (Brésil): Qu'il me soit permis, avant de commencer mon discours, de présenter à M. Slim les compliments les plus sincères de la délégation de mon pays pour son élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale.

2. Je voudrais aussi saluer la mémoire de M. Dag Hammarskjöld. Secrétaire général des Nations Unies, il a su élever son poste d'une façon extraordinaire, grâce à sa compétence, à son impartialité et à son courage. Sa mort, qui nous affecte profondément, a prouvé que sa conception du devoir pouvait aller jusqu'au sacrifice.

3. Ayant l'honneur d'inaugurer une fois de plus la discussion générale de l'Assemblée, le Brésil croit devoir exposer sa position à propos des questions les plus importantes de la situation internationale actuelle.

4. Le problème de la paix est le problème principal. Les conséquences imprévisibles d'une guerre atomique rendraient celle-ci désastreuse pour tous, partant improbable. Mais la guerre froide compromet le destin de l'humanité, non seulement en raison des dépenses qu'entraîne la course aux armements, mais encore du fait de l'insécurité universelle qui détruit la confiance dans le présent et l'espoir dans l'avenir.

5. Le fait le plus inquiétant est que, loin de s'unir sous l'effet de ces menaces, les peuples tendent à s'éloigner les uns des autres. Le monde n'a jamais été aussi divisé par les luttes d'influence et les conflits idéologiques. L'équilibre entre les forces destructives des puissances dominantes a entraîné le monde vers une impasse. L'intransigeance de ces mêmes puissances, quant à leurs positions politiques, risque de transformer l'impasse en catastrophe générale.

6. Les nations pacifiques et désarmées assistent à une telle menace sans faire partie du groupe réduit qui décide de la guerre; elles n'en constituent pas moins la grande majorité qui souffrira de ses résultats funestes. Il est donc normal que des pays comme

le Brésil soient entraînés à adopter une position indépendante dans le panorama mondial, dans le juste but d'exercer leur influence afin d'atténuer les tensions, résoudre les divergences et conquérir progressivement la paix. Une telle position d'indépendance ne signifie pas l'abandon des valeurs inhérentes à notre formation ou le rejet de nos engagements internationaux. Le Brésil n'est pas disposé à renier les éléments chrétiens et démocratiques de sa personnalité nationale, ni à oublier dans l'avenir — pas plus qu'il ne l'a fait dans le passé — la parole engagée par les actes internationaux. En réalité, des pays comme le nôtre, bien qu'ils ne soient pas armés pour la guerre, sont en mesure de constituer de puissants instruments de paix. La pleine conscience de leur maturité politique les oblige à diriger leur propre destinée. On ne saurait dissocier l'indépendance de la solidarité, qui, sans la première, équivaldrait à la subordination; or, celle-ci n'est pas compatible avec la responsabilité et la responsabilité est un facteur nécessaire de l'action internationale.

7. Sur le plan interne, les décisions politiques sont prises par voie d'autorité. C'est là l'une des prérogatives du pouvoir souverain, inhérentes à l'institution étatique. Dans le domaine international, au contraire, les décisions politiques ne peuvent être prises que grâce à un processus d'entente. La parcelle d'autorité existant sur le plan international transcende la souveraineté des Etats et repose dans les organisations internationales.

8. Pleinement conscient de ces faits, le Brésil pratique et favorise les négociations directes et pacifiques en vue de la solution des litiges entre Etats et collabore également sans restriction à l'œuvre des organisations internationales. Nous n'avons aucun engagement, aucun intérêt, aucune aspiration qui puisse nous empêcher d'agir conformément aux fins les plus élevées de l'Organisation des Nations Unies.

9. L'action internationale doit être toujours entreprise de bonne foi, ce qui ne constitue pas un obstacle à sa souplesse. Elle appartient au passé, cette relative homogénéité idéologique et institutionnelle qui caractérisait les Etats membres de la communauté internationale quand le nombre des peuples souverains était encore bien réduit. De nos jours, des contacts s'établissent entre les Etats d'une communauté internationale beaucoup plus vaste et comprenant les formes de gouvernement les plus diverses.

10. Il est bien clair que les gouvernements doivent être constitués à la mesure des hommes et non inversement, que l'idéal digne de notre constante défense c'est l'universalisation, dans tous les types de gouvernement, des lois qui reflètent la liberté et la dignité humaines.

11. Cette conviction et les actions qui en découlent ne nous imposent pourtant pas une politique rigide-ment doctrinaire sur le plan international. Elle entrai-

nerait d'ailleurs un heurt fatal avec les nations qui les ignorent ou les appliquent de manière différente, ce qui rendrait impossible la négociation persuasive, seule capable de faire progressivement reconnaître les droits de l'homme. On doit donc conclure que, dans ce domaine aussi, la paix est la condition nécessaire à l'instauration de la justice.

12. D'autre part, les droits humains ne sont pas seulement des droits individuels. Ces derniers constituent les éléments nécessaires à l'affirmation de la dignité spirituelle de l'homme. Mais les droits humains sont également sociaux. Le Brésil reconnaît donc la nécessité de transporter sur le plan social des droits qui nous paraissaient jadis restreints à la sphère individuelle. La liberté humaine et la paix mondiale dépendent nécessairement du progrès social.

13. Le monde n'est pas seulement divisé entre l'Est et l'Ouest. Cette séparation idéologique fait oublier l'existence d'une autre division, non idéologique, mais économique et sociale, qui éloigne l'hémisphère nord de l'hémisphère sud. Or, si le rapprochement entre l'Est et l'Ouest est susceptible d'être atteint grâce à un accommodement idéologique, on ne pourra diminuer l'énorme différence entre le Nord et le Sud que par l'action planifiée, grâce à l'aide efficace apportée par les pays développés du Nord aux pays sous-développés du Sud.

14. L'affirmation nationale est l'événement politique le plus important du XX^{ème} siècle. Des dizaines de nations se sont transformées en nouveaux Etats. Pour cette raison, le pacifisme ne constitue plus une doctrine supranationale comme jadis. Le pacifisme se confond aujourd'hui avec le respect du nationalisme. Ou bien l'on construira la paix sur la base de l'acceptation de la libre détermination des peuples, ou bien l'on transformera le nationalisme en prétexte de guerres, qui ne serviront qu'à l'expansion de l'oppression économique et idéologique.

15. Le Brésil soutient que, dans les conditions du monde actuel, la paix ne pourra être gagnée que grâce au respect pur et simple des principes de la véritable autodétermination, cadre idéal pour négocier la solution des divergences entre Etats, quelles que soient leurs structures sociales et politiques.

16. Nous savons bien que ce résultat ne sera pas facile à obtenir, mais nous l'espérons possible, car c'est là l'unique formule susceptible de liquider la guerre froide et d'éloigner la guerre totale. L'autodétermination signifie la fin du colonialisme — qu'il s'agisse des colonies situées au-delà des mers ou de celles adjacentes à la métropole —, la fin de l'oppression politique, économique, idéologique et raciale; la victoire de la paix. L'autodétermination, toutefois, pour être authentique, présuppose le libre exercice de la volonté populaire sous l'unique forme possible qui est l'expression de la volonté de la majorité.

17. Le peuple brésilien a prouvé à l'évidence qu'il est toujours fidèle au principe représentatif, seul capable de garantir la liberté politique. La démocratie autoritaire ne nous séduit pas plus qu'elle ne nous convainc. Mon pays a récemment résolu l'une des plus grandes crises institutionnelles de son histoire, sans sacrifier ses principes démocratiques et représentatifs, comme le monde a pu s'en rendre compte.

18. Le Brésil suit de très près l'évolution de la situation cubaine. Il soutient toujours que le respect de la souveraineté, fondé sur le principe de la non-intervention, constitue une obligation impérative de la

vie internationale et une condition indispensable au rétablissement de l'harmonie continentale. En ce sens, le Brésil estime que Cuba, seul, peut disposer de sa propre destinée et exprime sa conviction que, grâce à ce processus, prévaudront les idéaux et principes démocratiques qui orientent le panaméricanisme et qui doivent tant à la culture politique du peuple cubain.

19. Le mouvement de libération des anciens peuples coloniaux ne verra aucun recul. Le Brésil, ancienne colonie, est en train de construire une civilisation nouvelle, dans un territoire en grande partie tropical, habité par des hommes de toutes races. Son destin lui impose, par conséquent, une conduite fermement anticolonialiste et antiraciste.

20. Nos relations fraternelles avec le Portugal et notre amitié traditionnelle avec la France ne sauraient nous empêcher d'adopter une position bien claire à propos des douloureuses divergences que le colonialisme africain soulève entre les Nations Unies et ces pays auxquels nous devons tant et avec lesquels nous avons encore tant en commun.

21. Nous pensons que ces deux Etats doivent assurer l'autodétermination de l'Algérie et de l'Angola. Rien n'empêchera la libération de l'Afrique. Il semble clair que ce continent ne désire être soumis à aucun des blocs actuellement existants. Il veut affirmer sa personnalité, c'est-à-dire conquérir sa liberté. Mon pays prêterait toujours son aide aux pays africains dans ce juste effort. Il espère que les nouveaux Etats africains garantiront le respect intégral des droits de leurs citoyens et des étrangers qui y vivent, y compris, naturellement, les nationaux des anciennes puissances colonisatrices. Telle a été l'attitude du Brésil depuis qu'il a conquis son indépendance.

22. Nous ne devons pas oublier que si le monde assiste actuellement à la libération des peuples non européens, il assiste aussi, inversement et malheureusement, à la triste oppression d'autres peuples, au centre même de l'Europe. On ne peut pas séparer le problème de Berlin de celui de l'autodétermination de l'Allemagne orientale. La migration des réfugiés constitue une preuve de cette espèce de néo-colonialisme.

23. La nation allemande a le droit de constituer un Etat unique, grâce à un processus démocratique assurant la libre expression de la volonté de son peuple. L'application du principe d'autodétermination ne saurait avoir d'autre conséquence. Les Nations Unies ne peuvent accepter que, sous le prétexte d'un statu quo dérivant d'une position de force, quelque puissance que ce soit altère définitivement ces faits.

24. Le Brésil espère que les dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis, mais par le désir de maintenir la paix, pourront arriver à un compromis permettant la solution pacifique du problème de Berlin.

25. L'anticolonialisme nous conduit à l'antiracisme. Le Brésil ne peut que déplorer la survivance du racisme en diverses régions du monde et surtout en Afrique du Sud où la question atteint des dimensions tragiques du point de vue historique et humain. Nous appuierons toutes les initiatives des Nations Unies destinées à mettre fin à la discrimination raciale.

26. La lutte entre l'Occident et l'Orient est de nature essentiellement idéologique. Ce ne sont ni les antagonismes économiques, ni la conquête de marchés

qui séparent aujourd'hui les Etats-Unis et l'Union soviétique. Il existe un choc entre deux philosophies politiques qui soutiennent toutes deux la primauté de leurs conceptions sur le destin des hommes.

27. Le Brésil a une position idéologique bien définie, mais cherche toujours, dans ses relations internationales, à s'inspirer de l'Article premier, paragraphe 2 de la Charte des Nations Unies, selon lequel l'objectif de l'Organisation est de "développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde". Par conséquent, les différences idéologiques en elles-mêmes n'empêcheront pas le Brésil de maintenir des relations avec tous les autres peuples.

28. Le Brésil croit, en outre, que l'Organisation des Nations Unies ne peut pas se soustraire au franc débat des questions qui la concernent ou lui sont soumises par un ou plusieurs de ses Membres. En ce sens, nous sommes favorables à la discussion du problème de la représentation de la Chine qui, malgré l'importance indiscutable de la question, a été évitée depuis bien longtemps.

29. La philosophie politique du Brésil est essentiellement démocratique. Nous ne sommes pas neutralistes, en ce sens que nous faisons partie d'un troisième groupe, bien que nous soyons fréquemment d'accord avec le groupe de nations ainsi dénommées.

30. Pour cette raison, nous défendrons, comme toujours, le désarmement mondial, même quand il peut paraître utopique, comme maintenant. Le Brésil est convaincu que l'Organisation doit être le centre de débat et de contrôle du désarmement mondial. Les économies résultant du désarmement pourront aider à résoudre le problème du sous-développement des peuples, ce qui contribuera considérablement à la consolidation de la paix.

31. Malheureusement, le seul progrès qui ait pu être réalisé dans ce domaine, à savoir la suspension volontaire des expériences nucléaires, vient d'être brutalement annulé par de regrettables initiatives. Le Brésil, comme les autres nations pacifiques, ne peut que s'élever contre cette nouvelle menace et enjoindre des négociations immédiates en vue de restaurer la trêve de fait, et, si possible, de la consolider au moyen d'un traité.

32. Le fait est plus lamentable encore si l'on considère que la puissance qui a recommencé les expériences atomiques est précisément celle qui avait pris la tête du mouvement mondial en faveur de la cessation des essais d'armes nucléaires.

33. Nous nous efforçons toujours de renforcer l'Organisation des Nations Unies, principal instrument de paix dans le monde actuel. Nous combattons donc toutes les propositions susceptibles de réduire son efficacité et son pouvoir d'action, et, en particulier, de désintégrer l'unité du Secrétariat.

34. Le Brésil est toujours resté fidèle à la communauté américaine à travers son évolution.

35. Nos pays ont gagné à des époques différentes et à des degrés divers l'indépendance et la démocratie. Mais ces acquisitions essentielles ne concluent pas le cycle de notre évolution. Elles sont des instruments destinés à d'autres conquêtes, et surtout au progrès économique et à la justice sociale. Sans prétendre

à aucune hégémonie, sans désirer la formation de blocs, le Brésil n'oublie pas les origines ethniques et culturelles communes qui le lient aux nations latines d'Amérique et restera toujours à leurs côtés dans la lutte pour le progrès de leurs peuples.

36. Le Brésil est convaincu que l'Organisation des Nations Unies, malgré toutes ses faiblesses, constitue le seul organisme capable d'assurer l'équilibre entre les forces opposées et de garantir la paix. Etranger à toute espèce d'intérêts et de préjugés, il se consacrera, au sein des Nations Unies, à l'autodétermination des peuples, à la lutte contre le colonialisme sous toutes ses formes et contre le racisme, au progrès social et au développement des pays sous-développés, à la liberté démocratique dans le cadre de la véritable coexistence et à la paix entre les hommes sous la protection de Dieu.

37. Le PRESIDENT: Je donne la parole à S. A. R. le prince Norodom Sihanouk, chef de l'Etat du Cambodge.

38. Le prince NORODOM SIHANOUK (Cambodge): Au moment de prendre la parole au nom de mon pays, je voudrais exprimer ma profonde émotion à la pensée que notre Secrétaire général, M. Dag Hammarskjöld, n'est plus. Au nom du Cambodge, au nom de notre peuple, je tiens à rendre à l'illustre disparu, tombé au service de la paix et de la justice, un solennel hommage. Il fut l'ami des petits pays qui luttent pour survivre dans un monde où s'affirme de plus en plus la loi du plus fort. Il fut le précieux conciliateur, le médiateur plein de tact, toujours présent pour aider au règlement des litiges internationaux. A plusieurs reprises le Cambodge put apprécier sa noble compréhension et son souci permanent d'objectivité. Son souvenir demeurera toujours parmi nous.

39. Comme l'an dernier et en ma qualité de chef d'Etat du Cambodge, je me permets de venir participer au débat général de cette seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Mais je mesure pleinement combien notre rôle de nation non alignée est délicat et difficile. Nous venons en effet à New York et aux Nations Unies précédés d'une assez fâcheuse réputation que nous devons en grande partie à la toute récente Conférence de Belgrade^{1/}.

40. Les observateurs occidentaux et la presse occidentale ont soit condamné sans appel la réunion des pays non alignés, soit ironisé avec plus ou moins de bonheur sur les résultats de cette réunion. Nous avons pu relever ainsi dans les journaux les plus sérieux et sous la plume des journalistes les plus objectifs des considérations de ce genre: "La Conférence de Belgrade s'est efforcée de confier à ses participants une espèce de mandat pour jouer dans la politique mondiale un rôle arbitral"; ou encore: "deux douzaines de nations tentent de former un consortium d'intervention dans les affaires du monde... Elles se sentent la vocation de donner des leçons... Nous les voyons menacées par le déferlement d'un complexe de supériorité", etc. Ceci traduit assez bien les sentiments des engagés à l'égard des non engagés.

41. Dans ces conditions le Cambodge se voit obligé de préciser qu'il ne vient pas ici avec l'intention de se présenter comme arbitre, censeur ou juge, ou encore comme "conscience du monde". Enfin, pleinement conscient de sa petitesse, il ne saurait avoir aucun complexe de supériorité.

^{1/} Conférence des pays non alignés tenue du 1er au 6 septembre 1961.

42. Mais alors on pourra s'interroger sur l'importance que le Cambodge attache à sa présence aux Nations Unies.
43. En vérité, l'Organisation des Nations Unies est notre seul refuge, notre seul soutien, notre seul réconfort... si minces soient-ils en un temps si riche en déceptions. En venant ici nous n'avons nul désir de faire de la propagande, de donner des leçons de morale à qui que ce soit, de transmettre une vérité révélée à nous seuls.
44. Nous ne voulons être, en quelque sorte, qu'un simple citoyen du monde appelé à siéger dans un Parlement quasi mondial et accomplissant scrupuleusement ses devoirs, assumant ses responsabilités avec sérieux mais sans passion, sans haine, sans préjugés, sans complexes et sans zèle excessif.
45. Nous voulons uniquement faire notre devoir, pour être en règle avec notre conscience de partie intégrante de l'humanité et avec notre volonté de continuer à vivre en paix dans un monde qui parle beaucoup de guerre. Rien de plus.
46. Neutres, nous ne sommes pas pour autant nécessairement des abstentionnistes. Lorsque nous estimons juste d'appuyer le projet de tel ou tel bloc, nous avons le devoir de le faire même si l'on proclame que notre neutralité et notre non-alignement ne sont pas authentiques et que nous devons être considérés comme des instruments ou des jouets de l'impérialisme, de droite ou de gauche selon les cas. Lorsque nous sommes sollicités en cette assemblée de prendre position sur des problèmes qui intéressent chacun de nous et le sort de l'humanité entière, il nous faut prendre nos responsabilités. Nous devons exprimer notre opinion, opter s'il le faut pour ce qui nous semble juste, ou pour la moins mauvaise des solutions, ou même indiquer la solution qui nous paraît possible et raisonnable.
47. Est-il logique que l'on nous reproche d'être conscients de notre solidarité avec tous les peuples de la Terre, de tenter quelquefois de faire entendre notre faible voix? Et cela sur des questions qui nous touchent directement, par exemple lorsque nous cherchons les moyens d'échapper à une guerre froide, tiède ou chaude qui conduit nos voisins à se détruire ou à vouloir nous détruire?
48. Est-il logique que l'on nous reproche d'élever la voix pour parler du désarmement sous prétexte que nous ne sommes pas assez riches — ou pas assez fous — pour fabriquer nos propres armes? Il n'est pourtant pas indispensable d'être Japonais pour concevoir les dangers de ces expériences nucléaires qui se multiplient depuis quelques semaines!
49. Est-il logique que l'on nous reproche avec dédain notre pauvreté et l'aide que nous apportent les puissances des deux blocs? On a écrit récemment dans la presse occidentale que nous autres neutres sommes la "mauvaise conscience" des grands pays et qu'il est permis de se demander ce que nous deviendrons le jour où les grandes puissances des deux blocs seront parvenues à un accord.
50. Il me faut préciser à cet égard que, bien que pauvres, il est contraire à nos habitudes de mendier. Nous sommes prêts à nous passer de toute aide étrangère pour sauvegarder notre dignité. Nous sommes prêts surtout — avec beaucoup de satisfaction — à nous passer de toute aide étrangère si telle est la rançon d'une entente sincère et définitive entre nos amis des deux blocs.
51. Le Cambodge est un Etat organisé depuis 14 siècles; il a toujours eu une économie et des finances qui ne lui permettent peut-être pas actuellement de se moderniser sur un rythme ultra-rapide, mais qui lui permettent quand même de vivre libre et heureux. La cessation de toute aide étrangère ne signifierait pas la mort de notre pays, mais simplement un délai plus long pour combler le retard qui nous sépare des nations modernes.
52. Il faut que l'on sache bien que pour nous, comme pour la plupart des autres petits pays dits "sous-développés", l'honneur et la liberté sont des biens auxquels nous tenons et que nous sommes déterminés à défendre.
53. A cet égard, les Nations Unies sont le dernier espoir des pays petits et moyens pour sauvegarder leur dignité. Cet espoir, toutes les puissances, ou presque, réunies à Belgrade, l'ont proclamé bien haut.
54. La dignité? Dans ce mot nous enfermons beaucoup de choses. Pour nous, la dignité, c'est à la fois l'amour de l'indépendance, de la justice, de l'égalité, de la paix dans le respect mutuel de la souveraineté, de l'intégrité nationale, des régimes et des idéologies. La dignité? Elle est pour nous dans la coexistence pacifique qui n'est pas un simple slogan, mais bien une nécessité vitale.
55. Je n'aurai garde d'importuner les honorables représentants avec des commentaires ou des avis sur tous les problèmes qui préoccupent le monde à l'heure actuelle. Simplement, je tiens à faire connaître notre opinion particulière sur des problèmes clefs, dans l'espoir — que certains jugeront peut-être audacieux, mais qu'ils me pardonneront sans doute — d'apporter une contribution positive, quoique modeste, à leurs solutions.
56. Le problème du désarmement est à l'ordre du jour. Les plus petits pays du monde sont tenus, heure par heure, au courant des négociations des puissances géantes des deux blocs, de leurs plans, de leurs échecs très souvent, de toutes les péripéties qui les accompagnent. Nous pourrions adopter une attitude passive à l'égard de ces questions dont la solution appartient aux grands et à eux seuls. Mais ces mêmes grands ne cessent de nous harceler, nous prennent à témoin de leur bonne foi, nous demandent de glorifier leur sincérité et de condamner la duplicité de leurs adversaires. Or, nous avons pour règle impérative de juger par nous-mêmes et de demeurer sourds à toutes les sollicitations. Cette attitude nous vaut paradoxalement les critiques des uns et des autres... et le reproche de certains milieux de nous occuper de ce qui ne nous concerne pas.
57. Mais le malheur est que le surarmement ou le désarmement, la guerre ou la paix concernent tous les pays du monde sans exception, qu'ils soient petits ou grands, riches ou pauvres. Ce que l'on nomme des "expériences" ou "tests" nucléaires nous concernent au même titre que l'Europe occidentale ou l'Afrique centrale, car quel est le pays qui peut se croire à l'abri des retombées radio-actives? Nous sommes certes contraints de supporter passivement ce fléau créé par les hommes, mais que l'on ne nous demande pas de le subir en silence.
58. Que l'on ne nous demande pas non plus d'applaudir sans réserve à la conquête du cosmos quand on ne voit que trop comment les super-puissances rêvent d'utiliser cette conquête. Qu'il s'agisse de l'énergie atomique ou de la victoire sur la pesanteur, le but

premier n'est-il pas de s'assurer la domination mondiale, au besoin en supprimant la moitié ou les trois quarts de l'humanité? La tragédie d'Hiroshima, avec ses dizaines de milliers d'hommes volatilisés, ses dizaines de milliers d'autres condamnés au supplice de la mort lente, n'est plus aujourd'hui que le vague souvenir de premiers pas de la technique de destruction massive. Et pourtant, il serait salutaire que les quelques responsables du sort de l'humanité aient constamment sous les yeux les images de ces corps atrocement disloqués, brûlés, torturés...

59. Comment pourrions-nous ignorer les conséquences du surarmement des grandes puissances quand nos voisins immédiats en sont les victimes? Au Laos, un peuple pacifique, certainement l'un des plus pacifiques du monde, s'est vu imposer des livraisons d'armes par les deux blocs et engager par tous les moyens de la propagande à s'en servir. Au Sud Viet-Nam la guerre civile ne cesse de s'amplifier et vient battre nos frontières. Des réfugiés des minorités ethniques des montagnes du Centre Viet-Nam affluent dans notre pays et nous posent des problèmes d'accueil et de réinstallation fort complexes. Des incursions armées se produisent périodiquement sur notre territoire sans qu'il soit toujours possible de distinguer à quel camp appartiennent ces Vietnamiens; récemment encore, nous avons dû livrer un dur combat qui nous a coûté huit morts pour repousser ces gens supérieurement armés.

60. Au Laos, les grandes puissances protestent de leur désir de voir ce pays retrouver la paix. Mais pour arriver à ce but chacune estime que la meilleure solution est de donner à ses partisans des moyens militaires supérieurs qui lui assureront la victoire. Au Sud Viet-Nam, la situation n'est pas sensiblement différente. Etrange conception du surarmement au service de la paix!

61. Nous venons d'apprendre qu'après une période de grave tension les Etats-Unis et l'Union soviétique auraient accepté de reprendre sur de nouvelles bases leurs conversations sur le désarmement. Sans doute, nous nous réjouissons de la bonne nouvelle et nous voulons penser que ces deux grands amis jugent clairement de ce que représenterait un conflit atomique pour chacun d'eux. Mais les résultats si décevants des réunions de Genève nous amènent à penser que la défiance qui domine leurs relations leur permettra difficilement d'admettre un contrôle réciproque de leurs armements nucléaires et autres. Sans doute la mise sur pied d'un contrôle général et complet suppose-t-elle de très grands moyens et aussi infiniment de tracasseries. Mais ce contrôle est indispensable.

62. Il existe, je crois, une seule solution pour arriver à un contrôle efficace. Cette solution est l'utilisation d'équipes d'inspection fournies par des pays non producteurs d'armement et dont la neutralité et la bonne foi sont reconnues par les uns et les autres. Il ne s'agit nullement pour les pays "non alignés" d'imposer leur arbitrage ou même leur présence dans le règlement des grands problèmes mondiaux, je le répète. Mais je crois que les deux blocs devraient comprendre que certains pays sont susceptibles de leur apporter une aide désintéressée et qu'ils peuvent en user et en abuser. Ces pays n'ont pas la puissance matérielle, mais ils ont une chose très précieuse qui est la bonne volonté et la bonne foi. C'est beaucoup. Toutefois, en attendant patiemment un accord de désarmement entre les grandes puissances, nous souhaitons avec l'immense

majorité des peuples du monde que les nations "atomiques" consentent à stopper à nouveau et sans délai leurs dangereuses expériences.

63. Pour en finir avec cette question du désarmement, je voudrais également vous exprimer nos craintes de voir le "coup d'envoi" de la guerre atomique lancé par erreur. Ces craintes sont fondées et partagées par les chefs de file des deux blocs. Aussi, en attendant la concrétisation des perspectives de désarmement général et complet, nous permettrons-nous de les supplier de multiplier les "crans de sûreté" de leurs arsenaux. En particulier, je tiens à souligner le danger que représentent les trop généreuses dotations d'armes trop modernes à des alliés ou à des satellites trop impulsifs ou trop inconscients.

64. Enfin, qu'il me soit permis de m'élever contre l'attitude de certains milieux occidentaux qui croient que les "non-alignés" combattent pour le désarmement à la seule fin de persuader les grandes puissances de leur transférer les crédits colossaux récupérés. Cette accusation méprisante est sans fondement. Le Cambodge, par exemple, s'il est pauvre, n'en est pas moins exportateur de produits agricoles et peut vivre sans le secours d'autrui. Ce que notre peuple, profondément imprégné des enseignements du Bouddha, désire, c'est tout simplement la paix pour lui et pour les autres peuples, non les secours financiers ou matériels des nababs de ce monde.

65. Il est un autre problème fort préoccupant qui est la crise — pourquoi ne pas appeler les choses par leur nom — que connaît notre organisation. Cette crise, plus grave d'année en année, exige que nous y fassions face résolument. Aussi, je crois que chacun de nous, prenant conscience de ce fait, doit exprimer nettement son point de vue, car l'immobilisme ou la bouderie retardent peut-être la confrontation avec les faits mais conduisent aussi à une faillite dont nous ne voulons à aucun prix.

66. Les Nations Unies sont une noble initiative des puissances victorieuses de la seconde guerre mondiale. Aujourd'hui, ces mêmes puissances, faute de pouvoir les utiliser, semblent s'acharner à les détruire. Or, ainsi que le soulignait récemment S. M. l'Empereur d'Ethiopie à Belgrade, nous refusons d'admettre que les Nations Unies puissent subir le sort de la Société des Nations.

67. A notre humble avis, la principale responsabilité de la crise des Nations Unies incombe au Conseil de sécurité, auquel la Charte assignait, en quelque sorte, le rôle de "bras séculier" de la société internationale. Je ne puis que reprendre ce qu'écrivit le journal français le Monde à son sujet: "Pour qu'il puisse jouer ce rôle indispensable, il importerait d'abord qu'il soit réformé et composé de puissances ayant de l'autorité dans le monde, du fait de leur puissance militaire, de leurs ressources matérielles ou de leur crédit moral". L'absence de l'Inde et de la Chine populaire n'est pas seulement une lacune mais surtout une faute grave.

68. Le Conseil de sécurité a totalement failli à son rôle, car il se compose de grandes puissances qui ont abandonné la sérénité que le monde entier attendait d'elles pour introduire dans cet organisme leurs querelles, leurs rivalités, leurs luttes, en utilisant des tactiques et une stratégie qui ne les honorent pas. Le droit de veto n'est plus utilisé par ces grandes puissances pour défendre, selon leur conscience, la justice et l'équité, le bon droit et les principes de liberté, mais pour s'opposer à leurs adversaires.

69. Dans de telles conditions, certains peuples comme le nôtre se demandent s'il n'y aurait pas lieu de supprimer ce conseil, si l'on refuse de le réformer profondément ou de l'élargir, et s'il ne serait pas préférable de confier ses attributions à l'Assemblée générale elle-même.

70. Nous, Cambodgiens, sommes prêts à accepter et à respecter en toutes circonstances les décisions du Conseil de sécurité. Mais nous n'en sommes pas moins déterminés à souligner les incohérences et les illogismes qui en sont les principales caractéristiques. Comment admettre, en effet, que Formose, à la place de la Chine, y figure parmi les cinq Grands ayant le droit de veto? Comment admettre que certaines grandes puissances affichent solennellement et publiquement leur mépris des Nations Unies tout en continuant à siéger en ce conseil? Notre organisation fut surnommée la "désorganisation", les "Nations désunies". Cela n'est certes pas injustifié. Mais à qui la faute? Nous en sommes sans doute tous collectivement responsables, mais la part qui revient aux grandes puissances possédant le droit de veto est incontestablement la plus lourde. Celles-là devaient donner le bon exemple et non symboliser l'esprit de bloc, l'intolérance, la partialité, l'injustice, le recours à la force et à la violence. Mieux encore, certaines puissances s'octroient des prérogatives spéciales au sein des Nations Unies: oelle, par exemple, de dénier à notre organisation toute autorité et toute compétence lorsqu'il s'agit de décider d'un problème, ou même simplement de l'examiner, si ces puissances estiment que ce problème les touche de près ou de loin; la prérogative également de ne pas siéger aux Nations Unies "pour convenances personnelles" et d'y prendre leur place quand il s'agit de juger d'autres pays ou de décider du sort d'autres peuples; et enfin, le refus catégorique de certains pays de participer au financement des missions des Nations Unies en arguant de leur désaccord ou même de leur sentiment d'inopportunité de l'envoi de telle ou telle mission.

71. Nous ne saurions, quant à nous, nous empêcher de discerner en cette attitude une inconséquence majeure; car ou l'on est Membre de l'Organisation des Nations Unies, y siégeant en permanence, acceptant tous les droits et aussi tous les devoirs et respectant son autorité en toute occasion, ou l'on estime que son intérêt est d'en être absent et l'on s'en retire définitivement.

72. Une autre cause de malaise qui pèse sur l'Assemblée est encore plus flagrante. Il s'agit de l'absence de la République populaire de Chine dont l'admission se heurte chaque année à certaines intransigeances irréalistes. Comme en 1958 et en 1960, je me permets de demander que la Chine puisse enfin occuper parmi nous le siège qui lui revient de plein droit.

73. Nous jugeons tout aussi injuste et totalement inexplicable le refus à la pacifique République populaire de Mongolie de la place légitime qu'elle doit occuper au sein de notre organisation.

74. Avec votre permission, j'en viendrai maintenant au problème de la fonction du secrétaire général que la disparition de M. Dag Hammarskjöld rend particulièrement aigu. Je ne vous cacherai nullement notre anxiété devant les perspectives d'une crise inévitable qui se précisait déjà depuis plusieurs mois. Tout permet de penser, en effet, que nos amis occidentaux socialistes vont faire opposition aux éventuelles modifications à apporter au poste de secrétaire général.

En ce qui nous concerne, nous ne pouvons que souhaiter que les uns et les autres fassent preuve de modération et aient pour principal souci l'unité de notre organisation.

75. Cependant, une majorité semble aujourd'hui se dessiner non pour rendre le Secrétariat tricéphale, comme le demandent les puissances socialistes, mais pour adjoindre au Secrétaire général trois secrétaires généraux adjoints ou un Conseil consultatif composé de représentants des trois tendances symbolisant la division de notre monde.

76. Le Cambodge s'inclinera devant les décisions de la majorité des Membres de l'ONU, comme il l'a fait devant celles de la majorité des membres de la Conférence de Belgrade. Il soutiendra enfin toutes les résolutions qui seront présentées au nom de cette conférence des pays non alignés.

77. Néanmoins, nous éprouvons une certaine gêne à accréditer la croyance qu'il existe désormais un troisième bloc de nations non alignées qui revendique une place dans tous les organismes des Nations Unies. En effet, nous avons toujours souhaité que les Nations Unies parviennent à faire disparaître l'esprit de bloc et les blocs eux-mêmes. Année après année, en ce lieu même, nous avons exprimé ce vœu. Nous avons toujours espéré que la compétence, l'honnêteté, le dévouement à l'intérêt général et aux Nations Unies elles-mêmes, le sens de l'équité et de l'impartialité seraient les seuls critères retenus dans le choix des hommes placés à la tête des différents organismes. Nous n'avions jamais pensé que la couleur de la peau ou l'appartenance à un bloc pouvaient compter plus que la valeur humaine.

78. Dans notre esprit, les Nations Unies devaient préparer les hommes à prendre conscience de leur solidarité et de leur unité. Elles devaient les amener à s'élever à un niveau universel et planétaire et à abandonner les contingences périmées de nationalismes étriés ou de sectarismes butés. Nos espoirs ont été amplement, totalement déçus. Nous avons pu assister à l'intrusion, dans notre assemblée et dans les organismes qui s'y rattachent, des querelles, des intrigues, des surenchères, des divisions, de la violence même. Tout ce qui empoisonne l'atmosphère aujourd'hui et que nous aurions aimé voir aboli au moins en ce lieu s'y développe comme dans un bouillon de culture et, dans trop de cas, fait perdre toute signification universelle à nos débats.

79. Je voudrais maintenant, avec votre permission, soulever une question qui est à notre avis de la plus grande importance, car elle implique le maintien d'une injustice dont souffrent plusieurs peuples. Il s'agit de la situation des pays divisés.

80. Je n'ignore pas que, pour les deux blocs, il n'est pas de bon ton d'évoquer ce problème. Mais nous nous permettons pourtant de le faire et de poser une question à notre assemblée. Les Nations Unies oseront-elles un jour s'attaquer franchement, directement, sans détours, au problème de la réunification des pays divisés?

81. Nous abordons ce problème pour plusieurs raisons. En premier lieu, parce que les tensions qui s'exaspèrent dans les pays divisés constituent une menace à la paix mondiale. En second lieu, parce que nous sommes voisins d'un pays divisé "de droit" depuis 1954 et d'un autre divisé "de fait" depuis plusieurs mois et que cette situation est à l'origine

de quelques-unes de nos difficultés extérieures. Enfin, le peuple cambodgien est en droit de se demander si la rivalité des deux blocs se transportant chez nous ne parviendrait pas à y imposer une semblable division. En fait, une telle tentative a été faite une première fois à Genève, en 1954, par le bloc de l'Est et une seconde fois, en 1959, par un complot sécessionniste au profit du bloc de l'Ouest. Tout permet de penser que ce n'est que partie remise.

82. Trois pays sont artificiellement divisés: l'Allemagne, le Viet-Nam, la Corée. Trois peuples souffrent de cette situation au milieu de l'indifférence générale et attendent de nous les décisions qui leur rendront leur droit légitime de participer pleinement à la vie internationale.

83. La solution idéale est incontestablement la réunification de ces peuples par un référendum général organisé et contrôlé par les Nations Unies, sans l'intervention des deux gouvernements alignés sur les blocs responsables de la division. Mais, dans l'état actuel du monde, cette réunification ne saurait être obtenue que si les deux blocs reconnaissent et garantissent une neutralisation militaire de ces pays réunifiés, ce qui semble exclu pour le moment.

84. La seconde solution consiste à admettre que les rivalités des blocs rendent la réunification impossible mais que, dans ce cas, il convient de ne pas priver plus longtemps les peuples allemand, vietnamien et coréen de leurs sièges et de leurs voix aux Nations Unies. Il existe actuellement 75 millions d'Allemands, 30 millions de Coréens et 26 millions de Vietnamiens mis tout à fait arbitrairement en quarantaine, sans parler de l'exclusion — véritable défi au bon sens — de 700 millions de Chinois.

85. Certes, les Nations Unies, dira-t-on, ne sont ni un gouvernement mondial, ni un parlement universel. Leurs décisions n'ont souvent qu'une force morale et platonique. Mais nous sommes au moins en droit d'espérer qu'elles oseront défendre certains principes sacrés, tels que le droit à l'unité des nations et des peuples, ou qu'elles auront le courage d'admettre que dans l'attente d'une impossible réunification il est juste d'appeler les représentants des deux gouvernements des peuples divisés à siéger parmi nous. La Conférence de Bandoung le fit pour le Viet-Nam et la Conférence de Genève a offert jusqu'à trois sièges à nos frères laotiens. Ces précédents méritent qu'on s'y arrête.

86. Donner un siège à chaque gouvernement des pays divisés ne provoquerait d'ailleurs nullement une rupture d'équilibre, car nous savons que chacun d'eux suivrait fidèlement le chef de file du bloc auquel il se rattache. Mais cette solution aurait au moins l'avantage de permettre aux pays écartelés d'entrer de plain-pied dans le concert des nations et hâterait peut-être le retour à des conditions normales, à savoir la nécessaire réunification.

87. Dans un autre ordre d'idées, je voudrais, au nom de mes compatriotes, exprimer notre profonde tristesse devant les événements du Katanga qui sont à l'origine de la tragique disparition de notre Secrétaire général. Avec la majorité des nations Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous espérons qu'il sera possible de mettre rapidement fin à la crise au Congo qui doit absolument retrouver et conserver l'intégrité territoriale qu'il avait sous la domination belge.

88. Parmi les nombreuses et très complexes questions qui doivent figurer à l'ordre du jour de cette seizième session de l'Assemblée générale, il en est une qui provoquera sans nul doute des polémiques et des discussions risquant fort de ne rien amener de positif. Il s'agit de la question algérienne.

89. Je suis conduit à exprimer la position du Cameroun sur ce problème, non parce qu'il nous concerne directement, mais bien parce que depuis plusieurs années nos amis français et nos amis algériens nous sollicitent respectivement et contradictoirement de le faire. Nous avons été obligés de suivre l'évolution de l'affaire algérienne avec une attention toute particulière et d'en tirer les conclusions qui s'imposent. Ceci nous a amené récemment, à Belgrade, à accorder au Gouvernement provisoire de la République algérienne une reconnaissance de jure, geste qui ne saurait en aucune façon être considéré comme une marque d'hostilité à l'égard de la France.

90. Cette reconnaissance n'est pas une décision prise à la légère et de façon inattendue. En fait, nous avons reçu des requêtes persistantes de nos frères arabes (Algériens et Tunisiens en particulier) pour leur manifester notre soutien, et cela depuis 1958. Mais, avec leur accord, nous avons choisi de demeurer sans relations officielles avec le Gouvernement provisoire de la République algérienne pour tenter de servir de "pont" entre celui-ci et la France. Et, en vérité, nous n'avons cessé en toutes occasions d'essayer de persuader la France qu'elle n'avait que des avantages à retirer d'un geste hardi, à savoir l'octroi de l'indépendance au peuple algérien.

91. En 1958, il nous fut répondu laconiquement: "On ne traite pas avec les assassins"; comme si dans chaque guerre l'adversaire n'était pas un assassin. Pourtant, en 1954, la France avait signé à Genève^{2/} le transfert de ses pouvoirs au Viet-minh qu'elle avait aussi traité d' "assassin".

92. En 1960, on me précisa: "D'accord pour l'autodétermination, mais après le cessez-le-feu." Je suggérai alors l'intervention des Nations Unies ainsi que l'acceptation de son arbitrage et du contrôle du référendum d'autodétermination, ce qui me parut, en toute logique, le seul moyen d'aboutir à un résultat incontestable. Les représentants algériens, présents ici même à titre d'observateurs, acceptèrent d'emblée cette suggestion, mais la France considéra qu'il s'agissait d'une affaire intérieure française et que, dans ces conditions, on ne saurait admettre une intervention des Nations Unies.

93. En 1961, on a pu considérer que la France reconnaissait de facto l'existence du Gouvernement provisoire de la République algérienne en entamant avec celui-ci les conversations d'Evian^{3/}, puis de Lugrin^{4/}. Il devenait alors normal pour nous de reconnaître de jure le Gouvernement algérien.

94. La France justifie ses réticences à accorder l'indépendance au peuple algérien en affirmant que l'Algérie n'a jamais été un Etat. Même si cette affirmation était justifiée, il est un précédent récent que nous nous permettrons de rappeler.

^{2/} Accords sur la cessation des hostilités en Indochine, signés le 21 juillet 1954.

^{3/} Du 20 mai au 13 juin 1961.

^{4/} Du 20 au 28 juillet 1961.

95. La Cochinchine, actuellement Sud Viet-Nam, était une terre cambodgienne en partie occupée par l'Annam lors de l'arrivée des Français au milieu du XIX^{ème} siècle. La France annexa alors purement et simplement ce territoire, y compris les provinces en litige entre le Cambodge et l'Annam et en fit une colonie, puis un département français avec députés élus siégeant au Parlement français.

96. En 1946-1947, la France, ayant à lutter contre l'insurrection vietnamienne particulièrement forte dans le nord, créa un gouvernement provisoire du Sud Viet-Nam puis, en 1948-1949 fit revenir Bao-Dai, l'ex-empereur qui avait abdiqué en 1945, le proclama chef de l'Etat et lui transféra la Cochinchine, terre française, avec l'assentiment du Parlement français. Le roi du Cambodge protesta officiellement contre ce transfert de territoires, sur lesquels juridiquement notre pays conservait ses droits, mais en vain.

97. Or, l'installation de Bao-Dai, que le peuple vietnamien n'avait pas rappelé au pouvoir, et sa reconnaissance de jure par la France et ses alliés ont été incontestablement moins légales et moins justifiables que ne l'est la reconnaissance du Gouvernement provisoire de la République algérienne jouissant de l'appui et de la confiance du peuple algérien en lutte pour son indépendance. De plus, nous voyons mal pourquoi, s'il a été possible constitutionnellement de transformer le département français de Cochinchine en territoire indépendant, il ne saurait en être de même pour les départements français d'Algérie?

98. La France insiste également sur ses devoirs à l'égard du million de Français qui vivent en Algérie. Cette sollicitude est fort compréhensible et légitime; mais elle me conduit à évoquer le sort de la communauté khmère de 600 000 personnes livrée sans la moindre garantie au Gouvernement sud-vietnamien. Cependant, ces 600 000 compatriotes étaient bien les premiers occupants du sol, ce qui n'est pas exactement le cas des Français d'Algérie. J'ai d'ailleurs la conviction que les dirigeants algériens accorderont à ces Français des garanties que nous n'osons espérer voir donner à nos compatriotes placés sous la juridiction vietnamienne.

99. Je n'ai rappelé ces quelques faits que pour montrer que la France peut encore s'autoriser de précédents qu'elle a elle-même créés pour résoudre, par un geste de grandeur digne de son passé et conforme à ses intérêts profonds, le douloureux problème algérien. C'en est qu'en accordant sans arrière-pensée l'indépendance à l'Algérie que la France, en abandonnant le lourd fardeau d'une guerre sans issue, pourra retrouver l'amitié des peuples arabes et africains et regagner tout son prestige international.

100. Partant du fait patent que le Gouvernement provisoire de la République algérienne représente pleinement les aspirations du peuple algérien à l'indépendance, nous avons voulu, en lui accordant la reconnaissance officielle, non pas hâter l'issue d'une guerre "qui se traîne" en faisant à priori le choix d'un vainqueur et d'un vaincu. Notre but a été simplement de chercher à contribuer au retour de la paix et à l'avènement d'une amitié sincère entre la France et une Algérie indépendante, en suggérant à la France d'oser reconsidérer sa politique algérienne.

101. La solution la plus réaliste serait, à notre avis, de reconnaître le Gouvernement provisoire de la République algérienne comme représentant qualifié du peuple algérien et de traiter avec lui pour le

transfert de l'indépendance. J'ai la conviction que cette solution serait non seulement réaliste, mais également profitable à la communauté française d'Algérie qui se verrait facilement reconnaître un maximum de garanties. N'avons-nous pas l'exemple de l'excellence des relations franco-cambodgiennes et d'une communauté française vivant et travaillant dans les meilleures conditions au Cambodge même? A cet égard, nous avons été très heureux de voir que le général de Gaulle venait d'abattre une nouvelle barrière en reconnaissant la souveraineté algérienne sur le Sahara^{5/}, et que, quelques jours plus tard, le président Ben Yousef Ben Khedda souhaitait avec beaucoup de sagesse que l'indépendance de l'Algérie marquât le commencement d'une ère de "fructueuse coopération" entre la France et l'Algérie et entre leurs deux peuples.

102. Il est un autre problème que j'ai déjà évoqué devant vous l'an dernier et sur lequel je m'excuse de revenir à nouveau cette année. Il s'agit de l'avantage que présenterait, pour le maintien de la paix, la reconnaissance de zones tampons aux points de guerre froide.

103. A la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai cru utile d'attirer l'attention sur la dangereuse évolution de la situation au Laos et j'ai proposé de constituer le Cambodge et le Laos en zones neutralisées entre les deux blocs. Cette proposition a été jugée peu réaliste et d'ailleurs sans objet. Puis, est venue la guerre civile au Laos qui a manqué, de fort peu, de dégénérer en conflit international. La raison reprenant ses droits, on a estimé alors, mais un peu tard, que la neutralisation était en fait le seul moyen d'éteindre ce nouveau foyer de guerre.

104. Il y a eu alors la Conférence de Genève^{6/} où les deux blocs ont pu rivaliser d'enthousiasme pour la reconnaissance d'un Laos neutre. Cette conférence dure encore, malgré une unanimité bien plus apparente que réelle. En effet, chacun des deux blocs a sa propre conception de la neutralité, d'une neutralité qui doit se plier à des plans tactiques nullement désintéressés.

105. Nous sommes donc encore très éloignés de la neutralisation telle que nous l'envisageons et nous marchons peut-être vers un conflit plus dangereux encore que celui qui s'annonçait au début de cette année 1961. De plus, nous devons regretter que certains milieux laotiens ne voient pas clairement les données du problème et refusent la garantie et le contrôle de la neutralité de leur pays, sous prétexte d'atteintes à la souveraineté et à l'indépendance nationales.

106. En ce qui nous concerne, nous ne pensons pas qu'un petit pays, faible et sans défense, champ clos où s'affrontent les plus grandes puissances du monde, soit en mesure de conserver la paix et l'indépendance ou de les retrouver sans une garantie internationale. Pour sa part, le Cambodge a tenu à garder en permanence chez lui la Commission internationale de contrôle^{7/} mise sur pied en 1954 par la Conférence de Genève sur l'armistice en Indochine^{8/}. Jusqu'ici,

^{5/} Conférence de presse du 5 septembre 1961.

^{6/} Conférence pour le règlement de la question du Laos, ouverte le 16 mai 1961.

^{7/} Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Cambodge.

^{8/} Conférence sur le problème du rétablissement de la paix en Indochine, tenue du 16 juin au 21 juillet 1954.

il n'y a eu qu'à se féliciter de la présence de cette commission de contrôle. Mais, en tout état de cause, n'aurait-il pas été plus raisonnable d'éviter que la bombe laotienne ne soit si aisément amorcée — raisonnable pour le peuple laotien qui en est la première victime, raisonnable aussi pour les deux blocs qui ne savent aujourd'hui comment sortir de l'impasse sans perdre la face?

107. Ce qui s'est passé au Laos peut se passer dans n'importe quelle région du monde où les deux blocs antagonistes sont directement en contact et principalement dans les régions où ils estiment, souvent à tort, pouvoir s'octroyer un avantage aux dépens de l'adversaire. Ces pays, qui subissent malgré eux les conséquences de la rivalité des blocs, nous les connaissons et nous savons aussi que le profond désir de leurs peuples est de rester en dehors des querelles des grandes puissances. C'est pourquoi je me permettrai encore de suggérer à notre organisation, dans l'intérêt de la paix et des petites nations, d'étudier des moyens pratiques de neutralisation des pays qui la souhaitent et même de ceux dont la situation géographique la rendrait fort souhaitable pour l'équilibre du monde.

108. Je tiens maintenant, en priant les membres de cette assemblée de m'excuser de la longueur de ce discours, à demander à notre organisation de bien vouloir se pencher sur un problème humain, qui, à mon avis, devrait retenir son attention. Ce problème est celui des minorités ethniques et, en particulier, celui des communautés qui vivent en pays étrangers.

109. Ce problème nous touche directement, car 600 000 de nos compatriotes vivent au Sud Viet-Nam, dans les conditions les plus difficiles, et n'ont pratiquement aucun recours contre les mesures d'exception qui les frappent. La communauté cambodgienne du Sud Viet-Nam est formée des descendants des premiers occupants du sol, submergés par les invasions vietnamiennes, mais conservant une profonde unité de religion, de langues, de coutumes et de traditions. En vertu d'une décision arbitraire du Gouvernement sud-vietnamien, cette communauté s'est vu imposer la nationalité vietnamienne et refuser le droit de conserver ses coutumes, sa langue, la forme même du culte bouddhique (interdiction des sermons en cambodgien, des textes religieux cambodgiens, etc.). Ces atteintes aux droits sacrés de la personne humaine ont été complétées, au cours des derniers mois, par des mesures d'exception d'une extrême brutalité qui ne sont pas le fait exclusif des autorités régulières sud-vietnamiennes, mais aussi celui des rebelles en lutte contre le gouvernement de Saïgon. Plusieurs centaines de ces infortunés compatriotes ont tenté de fuir cette oppression et de chercher refuge en territoire national cambodgien; ils ont été pourchassés, arrêtés, torturés, mitraillés.

110. De son côté, le Cambodge a sa propre minorité vietnamienne qui vit librement au milieu de notre peuple et a conservé sa nationalité, sa langue, ses coutumes. Le statut de ces 400 000 Vietnamiens est celui de tous les étrangers vivant au Cambodge, qu'ils soient occidentaux, asiatiques ou autres.

111. Nous ne pouvions demeurer sourds aux appels désespérés de nos compatriotes résidant au Sud Viet-Nam. C'est pourquoi nous avons tenté à plusieurs reprises d'entrer en pourparlers avec le gouvernement de Saïgon pour obtenir un aménagement de leur

statut ou, au minimum, un adoucissement de leur sort. Il nous fut pratiquement opposé une fin de non-recevoir. Nous nous sommes alors adressés au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Des enquêteurs sont venus, ont pu interroger les représentants des réfugiés de cette communauté et dresser un rapport. Toujours sans résultats.

112. Le refus du gouvernement de Saïgon d'étudier en commun avec nous le problème posé par cette minorité de 600 000 personnes est sans équivalent dans le monde. Nous avons l'exemple de l'Autriche et de l'Italie cherchant ensemble une solution à la question des populations du Haut-Adige. Mais le Sud Viet-Nam argué de sa non-appartenance aux Nations Unies pour refuser toute discussion, ce qui prouve l'inconvénient qu'il y a à maintenir en dehors de notre organisation certains pays et certains peuples. Cet inconvénient se retrouve d'ailleurs dans les difficultés qui se présenteraient si l'on envisageait de porter l'affaire du Laos devant les Nations Unies où ne sont admises ni la République démocratique du Nord Viet-Nam ni la République populaire de Chine.

113. Le problème de la minorité cambodgienne du Sud Viet-Nam n'est pas unique dans le monde. C'est pourquoi je crois qu'il serait nécessaire que les Nations Unies s'attachent à mieux protéger les droits de groupes humains livrés pieds et poings liés à l'arbitraire.

114. Au terme de ce trop long discours, qu'il me soit permis, en mon nom et au nom du Cambodge, d'adresser mes félicitations les plus chaleureuses à M. Mongi Slim, nouveau président de l'Assemblée générale, pour sa très brillante élection. Qu'il me soit permis également d'exprimer aux délégués nos vœux les plus sincères pour les peuples qu'ils représentent et pour le succès de leurs travaux au cours de cette seizième session. Dans les circonstances difficiles que traverse notre organisation, nous conservons l'espoir que tous les pays sauront mettre fin à leurs rivalités et à leurs querelles pour sauver le monde du chaos qui le menace.

115. Le PRESIDENT: Je remercie très sincèrement S.A.R. le prince Norodom Sihanouk.

116. M. GHODS NAKHAI (Iran) [traduit de l'anglais]: C'est un grand plaisir pour moi de féliciter M. Slim de son élection à la présidence de la seizième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que l'Assemblée profitera beaucoup de sa sagesse, de son expérience et de son jugement, qualités qui conviennent tout particulièrement aux fonctions de président de l'Assemblée. Les services éminents que son pays a rendus à la cause de la coopération internationale et les liens nombreux qui l'unissent au mien font que c'est pour moi un devoir des plus agréables de lui exprimer ces félicitations.

117. Je tiens également à dire toute ma gratitude à M. Boland, qui a présidé la dernière session de l'Assemblée — session quelque peu agitée — avec beaucoup de dignité et d'autorité.

118. C'est la première fois que je me trouve au Siège de l'Organisation. Il est très encourageant de voir représentés ici de nombreux pays qui diffèrent par la race, la culture et la croyance et qui font cependant partie de ce vaste ensemble qu'est la famille des Nations Unies. A une époque où l'on continue à fabriquer des armes de destruction massive et dans un monde où s'opposent les idéologies et dont les bouleversements constants créent nombre d'occasions de

graves conflits, le rôle que joue cette assemblée annuelle s'affirme de plus en plus.

119. Maintenant que les petites et les moyennes puissances contribuent aux décisions de l'Assemblée, il est de leur devoir d'utiliser leurs possibilités avec objectivité, afin que l'Assemblée soit en mesure de devenir un facteur puissant dans les relations internationales et d'user efficacement de son autorité pour résoudre tous les différends internationaux, quelles qu'en soient l'origine, la nature ou la portée.

120. Si l'on fait le bilan des événements qui se sont produits depuis la dernière session, on peut dire évidemment que nous avons évité jusqu'à présent un grave désastre qui aurait abouti à une guerre mondiale. Mais si nous nous sommes conformés à l'idéal de la coexistence, c'est seulement dans la pratique et non pas par principe. L'année dernière, nous ne sommes parvenus à éliminer aucune des causes des anciennes controverses. Les problèmes qui étaient restés latents ont réapparu. Et voilà que surgissent de nouvelles crises grosses de conséquences.

121. La crise de Berlin constitue une menace pour nous tous et elle a eu pour effets immédiats et tragiques une accélération de la course aux armements et la cessation des négociations sur le désarmement. La trêve intervenue au Laos est précaire et l'avenir de ce royaume est incertain; en Angola, on voit se créer peu à peu une autre crise internationale. Quant à l'Algérie et à Bizerte, les problèmes fondamentaux restent à régler, bien que certaines déclarations encourageantes aient été faites récemment.

122. Au moment où nous nous réunissons, les perspectives de règlement du problème crucial du désarmement sont très décourageantes. Tout effort sérieux et soutenu pour parvenir à un accord a été abandonné. En fait, chez les grandes puissances, l'atmosphère n'est pas au désarmement, mais au réarmement; loin de réduire ou de supprimer les stocks existants, on les renforce par de nouvelles armes encore plus destructrices. La reprise récente des essais d'armes nucléaires par l'Union soviétique a réduit à néant tous les espoirs que l'on nourrissait depuis longtemps de voir une entente intervenir dans ce domaine et servir de base à un accord de désarmement général. Maintenant que le moratoire volontaire a pris fin, les grandes puissances se sentent apparemment libres de perfectionner leurs arsenaux nucléaires en se livrant une concurrence acharnée, et les pays susceptibles de devenir des puissances nucléaires se sentiront libres eux aussi de mettre au point leurs propres engins nucléaires. L'humanité est plus que jamais au bord d'une guerre thermonucléaire; en même temps, les retombées radio-actives nous rappellent constamment et de façon effrayante les dangers mortels qui nous menaceront si les essais se poursuivent.

123. Le peuple iranien a été profondément choqué d'apprendre que les essais avaient repris; son inquiétude et son angoisse, particulièrement devant le danger que présentent les retombées, sont plus que justifiées par sa situation géographique. Le cynisme et l'incohérence avec lesquels on aborde la question du désarmement sont injustifiables. Bien souvent, l'examen de cette question a été ajourné pour certaines raisons de procédure, et même quand les grandes puissances entamaient des négociations, elles se préoccupaient avant tout de leurs intérêts nationaux. Les discussions relatives au désarmement se déroulent ainsi depuis si longtemps qu'on a l'impression

que les prochaines négociations se révéleront tout aussi infructueuses si elles ont lieu dans un cadre aussi périmé. Il faudrait dans toute négociation future faire preuve d'une plus grande clairvoyance et d'un plus grand réalisme. Il conviendrait d'envisager les anciens problèmes sous un angle nouveau et de créer des précédents afin d'obtenir le résultat que l'on recherche depuis si longtemps. Que la course aux armements absorbe l'énergie et les ressources des pays industriels ou celles des pays moins développés, nous en sentons tous le fardeau.

124. La seizième session de l'Assemblée a été convoquée à un moment où les tensions internationales sont plus fortes que jamais. Le rebondissement de la crise de Berlin n'a fait qu'attiser le brasier des dissensions internationales. Nous sommes fermement convaincus que pour résoudre le problème il faut tenir compte de deux facteurs essentiels: renoncer à l'emploi de la force et à la menace d'y recourir, et observer les règles du droit international en ce qui concerne le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

125. Dans la situation actuelle, le grand espoir, et peut-être le seul, c'est que la crainte et le sentiment général d'insécurité pourraient amener les grandes puissances à se rendre compte que nous courons au-devant d'une hécatombe nucléaire. J'espère sincèrement que les débats actuels permettront de mieux faire comprendre l'importance capitale du désarmement et des moyens d'en faire une réalité. Je tiens à souligner ici que dans ce domaine capital, les moyennes et petites puissances jouent et ne peuvent jouer qu'un rôle d'exhortation et de persuasion.

126. Le fait que les négociations sur le désarmement ne marquent aucun progrès a en outre de graves répercussions sur l'économie internationale. En effet, une énorme proportion toujours croissante des ressources mondiales est consacrée à l'accumulation d'armements d'un bout à l'autre de notre petite planète. Une infime fraction de ces ressources pourrait, si elle était consacrée à des fins pacifiques, contribuer de façon appréciable au bien-être matériel de l'humanité et particulièrement des peuples des pays sous-développés, qui représentent plus de la moitié de la population mondiale.

127. Si les pays sous-développés ont besoin d'urgence d'une aide économique étrangère, il est tout aussi vital pour eux de faire du commerce, c'est-à-dire précisément de trouver des débouchés satisfaisants pour vendre leurs produits aux pays industrialisés. A cet égard, ces derniers peuvent témoigner leur solidarité avec le reste du monde de deux manières. Tout d'abord, ils devraient soutenir plus énergiquement les divers programmes de stabilisation des prix et de mesures financières de compensation destinées à stabiliser les recettes en devises des pays exportateurs de matières premières. Il est indispensable de réduire les fluctuations marquées de ces recettes pour éviter que les programmes de développement des pays de production primaire ne soient périodiquement bouleversés, comme cela a été le cas depuis la fin de la dernière guerre. Ensuite, il importe que les pays industrialisés adoptent une politique plus libérale en ce qui concerne l'importation des produits des pays sous-développés. Serait-ce trop leur demander que d'atténuer les mesures de protection qu'ils appliquent actuellement en faveur des industries nationales dont les produits subissent la concurrence des importations en prove-

nance des pays sous-développés? On s'accorde généralement à reconnaître que les pays en voie de développement sont, en droit, du point de vue moral et économique, d'assurer une certaine protection à leurs industries naissantes contre la concurrence des pays industrialisés, s'ils veulent effectivement faire avancer leurs programmes d'industrialisation. Les pays industriels ne peuvent invoquer ce motif pour protéger quelques secteurs de leur économie contre la concurrence des pays sous-développés, puisque le niveau de leurs revenus est élevé et que leur économie diversifiée est caractérisée par une grande mobilité des ressources.

128. Tout en soulignant la nécessité de développer la coopération économique internationale, je tiens en passant à exprimer l'espoir que la proposition tendant à créer un fonds d'équipement des Nations Unies, qui est à l'étude, sous une forme ou sous une autre, depuis plus de 10 ans déjà, deviendra enfin une réalité. Les opérations d'un tel fonds, qui devraient être conformes aux 12 principes déjà approuvés à l'unanimité, renforceraient l'autorité et le prestige de notre organisation. La structure du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique s'en trouverait consolidée et les opérations de ces deux importants organismes auraient une plus grande portée. C'est pourquoi je fais appel aux contributeurs éventuels pour qu'ils favorisent la création immédiate de ce fonds.

129. Après avoir traité brièvement certains problèmes de coopération économique internationale, j'en viens à la question de l'Algérie, qui demeure une source de tension internationale. Le peuple et le gouvernement iraniens ont suivi avec une sympathie et une admiration profondes l'évolution, au cours des années, du mouvement d'indépendance algérien. Après une longue période d'effusion de sang et d'impasse politique, le président de Gaulle a inauguré une politique nouvelle et réaliste, qui a abouti à l'acceptation par la France de l'indépendance algérienne. Les Iraniens en ont éprouvé une grande joie. On a récemment engagé des négociations pour étudier la possibilité de transférer la souveraineté au peuple algérien, mais l'introduction de certaines considérations dans les pourparlers a jusqu'à maintenant entravé tout progrès. Nous constatons avec une vive satisfaction que le président de Gaulle a récemment reconnu au peuple algérien le droit de souveraineté sur le Sahara; cette déclaration^{9/} est des plus encourageantes. Plus que jamais, l'ensemble du problème exige un examen objectif dans le cadre d'une conférence de la table ronde de manière qu'un accord honorable puisse être réalisé entre la France et l'Algérie. Je suis sincèrement convaincu que les négociations permettront d'écarter les derniers obstacles qui s'opposent au règlement de cette lutte longue et dramatique et que bientôt nous aurons la satisfaction de voir un Etat algérien indépendant coopérer avec nous.

130. Dans une autre région d'Afrique, au Congo (Léopoldville), pour l'unité duquel M. Hammarskjöld a donné sa vie, nous avons appuyé les mesures prises par le Secrétaire général pour faire face à la situation et nous confirmons une fois de plus notre soutien. De l'avis de ma délégation, l'opération récemment entreprise par la Force des Nations Unies était conforme à la résolution du Conseil de sécurité en date

du 21 février 1961^{10/}. Nous ne saurions nous dérober à nos responsabilités lorsqu'il s'agit de poursuivre l'action voulue pour réaliser l'unité congolaise.

131. L'une des questions fondamentales qui se posent à la présente session est la réorganisation du Secrétariat. C'est là un processus nécessaire dans toute administration. En réorganisant une institution, on tend en général à la rendre plus efficace et mieux adaptée aux besoins d'une période donnée. Depuis sa création relativement récente, le Secrétariat des Nations Unies a déjà subi certains remaniements. Ce qu'il faut maintenant, c'est réorganiser le Secrétariat pour le rendre plus efficace, plus représentatif et moins coûteux. Il est vraiment regrettable que ces nécessités urgentes et pratiques, conséquences naturelles de l'évolution de toute organisation, se trouvent maintenant liées à une proposition d'une grande portée qui est manifestement fondée sur un concept des Nations Unies très différent de celui de la majorité des Etats Membres. Selon cette proposition, on transformerait les Nations Unies en un organisme politique "réaliste" en faisant se refléter au Secrétariat les tendances idéologiques du moment, en remplaçant le poste de secrétaire général, actuellement occupé par une seule personne, par un triumvirat représentant le bloc occidental, le bloc oriental et le bloc neutre, et en subordonnant l'exécution de toute décision de caractère politique au consentement unanime de ces trois fonctionnaires.

132. De toute évidence, la formule proposée va beaucoup plus loin qu'une "réorganisation" au sens classique du terme. Si elle était appliquée, elle aurait certainement pour effet de paralyser le bon fonctionnement du Secrétariat et d'entraver le développement normal de l'Organisation. Pis encore, la notion de fonction publique internationale en tant que manifestation de la nature intrinsèque des Nations Unies, telle qu'elle apparaît clairement aux Articles 24 et 25 de la Charte, recevrait un coup mortel si la proposition tendant à créer un triumvirat était adoptée.

133. Nous voyons dans cette formule une étroite analogie avec le prétendu mouvement pour la "réforme de la Société", qui avait été lancé peu après 1920 et dont le but général était de minimiser l'autorité de la Société des Nations et surtout la portée de l'Article 10 du Pacte — base même de la sécurité collective de la Société. Ayant foi, comme aujourd'hui, dans une organisation internationale efficace, l'Iran s'était alors opposé catégoriquement aux attaques portées contre l'Article 10. Je suis heureux de rappeler que c'est notre suffrage seul qui, malgré une forte opposition, avait maintenu ce principe intact, du moins théoriquement. Convaincu de la nécessité d'une organisation internationale puissante, l'Iran ne peut accepter que le triumvirat constitue la base de la réorganisation du Secrétariat. Cela reviendrait certainement à saper les principes mêmes sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, je voudrais me référer à l'introduction au rapport annuel du Secrétaire général [A/4800/Add.1] qui est consacrée cette année à une analyse du caractère et de l'autorité des Nations Unies, à ce qu'elles sont et à ce qu'elles devraient être. Nous estimons qu'il était particulièrement opportun de traiter ce sujet et nous sommes très reconnaissants au regretté Secrétaire général de l'avoir fait.

^{9/} Faite lors d'une conférence de presse le 5 septembre 1961.

^{10/} Documents officiels du Conseil de sécurité, seizième année, Supplément pour janvier, février et mars 1961, document S/4741.

134. Mes remarques seraient incomplètes si je ne parlais pas de la région géographique à laquelle appartient l'Iran. Le Moyen-Orient ne saurait prétendre qu'il a résolu complètement, depuis notre réunion de l'an dernier, l'un quelconque de ses problèmes politiques, mais il a du moins maintenu ses différends anciens ou nouveaux dans les limites de la logique et de la tolérance. Ce n'est certes pas là une fin en soi, mais on peut en tout cas y voir un début encourageant dans le sens d'un règlement des conflits.

135. L'Iran, qui occupe une position stratégique importante au Moyen-Orient, doit lutter contre l'une des armes les plus insidieuses de la guerre froide: une propagande radiophonique subversive et incessante. Une magnifique invention de la science moderne est devenue, dans les mains d'agents sans scrupules, un instrument méprisable qui sert à inciter les nations à faire fi de leur fidélité aux institutions traditionnelles, de manière à provoquer le chaos et à troubler la paix mondiale. En dehors de cette néfaste propagande radiophonique, qui vise à saper le moral de la population, des groupes de journalistes à la solde des mêmes agents, ont cherché à éveiller la haine chez les peuples, en publiant des articles tendancieux sur les affaires intérieures d'autres pays.

136. Je ne veux pas m'étendre davantage sur ce point ni abuser de votre temps, mais je tiens néanmoins à réaffirmer notre foi inébranlable dans le maintien de relations amicales entre les Etats, concept fondamental énoncé dans la Charte des Nations Unies. Nous avons toujours strictement suivi cette politique et nous attendons évidemment des autres Etats qu'ils la pratiquent à l'égard de l'Iran. La continuation de cette infâme propagande radiophonique et les attaques lancées par certains milieux irresponsables de la presse constituent une violation flagrante de la Charte, dans sa lettre comme dans son esprit, ainsi que des résolutions spéciales concernant les relations pacifiques et de bon voisinage entre Etats, adoptées aux douzième et treizième sessions de l'Assemblée générale [résolutions 1236 (XII) et 1301 (XIII)].

137. Evidemment, le dilemme qui se pose actuellement au monde ne comporte pas de solution facile et toute faite. Mais bien que les perspectives de paix internationale soient fort sombres en ce moment, bien que le renforcement de la puissance militaire et les menaces semblent être à l'ordre du jour, nous devons tendre résolument et patiemment vers le but ultime pour lequel nous sommes réunis ici, à savoir l'établissement de la paix et de l'ordre dans le monde entier. Pour conclure, je me permettrai de souligner que c'est en appliquant la méthode du règlement pacifique, et non en faisant des démonstrations de force, que l'on pourra vraiment résoudre les problèmes en jeu. L'expérience l'a montré bien des fois dans le passé.

138. M. KOSAKA (Japon) [traduit de l'anglais]: Au nom de la délégation du Japon, je tiens à féliciter chaleureusement M. Slim à l'occasion de son élection à la présidence de la seizième session de l'Assemblée générale. Sa grande sagesse et sa vaste expérience en matière de diplomatie internationale nous garantissent qu'il mènera à bonne fin les travaux de cette session.

139. Je voudrais également exprimer à M. Boland, notre ancien président, les vifs remerciements et la profonde reconnaissance de ma délégation. Avec une grande clairvoyance et un jugement sûr il a dirigé avec compétence les travaux de la quinzième session

ordinaire et de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en dépit d'une multitude de problèmes délicats et difficiles. Sous sa direction, l'Organisation des Nations Unies a continué de remplir sa noble mission, qui consiste à maintenir la paix mondiale, et de s'affirmer comme le grand espoir de l'humanité.

140. C'est avec beaucoup de chagrin que mon pays s'associe aux autres Etats Membres pour déplorer la fin tragique et prématurée de M. Dag Hammarskjöld, secrétaire général, mort dans l'exercice de ses fonctions. Mon pays lui a toujours témoigné une haute estime, car il voyait en lui un exemple magnifique de dévouement aux idéaux et aux buts élevés des Nations Unies, qu'il servait avec une totale abnégation et une grande distinction. Son décès est une très grande perte pour notre organisation. En rendant aujourd'hui hommage à la loyauté, au dévouement et à l'esprit de sacrifice du Secrétariat, je voudrais également exprimer notre confiance en cette grande organisation internationale. Ses charges sont toujours lourdes et la perte tragique et soudaine de son chef ne facilitera guère sa tâche.

141. Au moment où s'ouvre la présente session de l'Assemblée générale, je réaffirme la foi du Gouvernement japonais dans l'Organisation des Nations Unies, qui se consacre à une tâche capitale, à savoir le maintien de la paix mondiale, et je souligne que mon gouvernement l'appuie sans réserve et est décidé à participer à toutes ses entreprises dans toute la mesure de ses moyens.

142. La vie de l'homme n'est plus limitée à notre planète. Nous pouvons maintenant pénétrer loin dans l'espace cosmique. Il y a lieu de féliciter les Etats-Unis et l'Union soviétique pour leurs réalisations spatiales et pour les exploits sans précédent qu'ils ont accomplis avec régularité en utilisant à fond leurs connaissances et leur savoir-faire dans le domaine scientifique et technique.

143. En outre, l'humanité bénéficie de plus en plus d'une prospérité et d'un bien-être qu'elle n'avait jamais connus jusqu'ici. L'un après l'autre, les peuples qui ont vécu sous la domination coloniale et qui, de ce fait, étaient en retard dans les domaines politique, économique et culturel, ont accédé à l'indépendance et s'efforcent avec fierté et enthousiasme de vivre une vie plus riche dans la dignité.

144. Tout cela fait naître en nous de grands espoirs pour l'avenir de l'humanité. Cependant, force nous est malheureusement d'admettre que la réalité ne nous permet pas de nous laisser aller à un optimisme béat. Il existe encore des iniquités de toutes sortes, qui doivent être éliminées. Il y a des peuples qui ne jouissent pas encore du droit de disposer d'eux-mêmes. D'autres ont accédé à l'indépendance politique, mais éprouvent encore de sérieuses difficultés à consolider leur indépendance, notamment dans le domaine économique. Certains peuples ont de grandes traditions nationales, mais se voient encore refuser le véritable exercice du droit de disposer d'eux-mêmes. Enfin, quelques pays sont fiers de leurs progrès et de leur prospérité, mais leur population n'en récolte pas nécessairement tous les bénéfices.

145. Les relations internationales se caractérisent par de graves incertitudes. Le monde vit dans une paix précaire qui repose sur un équilibre instable des forces. Les prouesses scientifiques et techniques de l'homme lui permettront peut-être bientôt d'atteindre

la lune, mais sur le plan spirituel, il est très en retard. Partout dans le monde on doute de la paix. La situation critique née du problème de Berlin et la reprise récente des essais d'armes nucléaires ont suscité chez les peuples une inquiétude profonde.

146. On peut se demander si une paix véritable est possible lorsqu'une grande puissance, tout en parlant de paix, menace ouvertement d'autres pays en étalant sa puissance militaire et ses dernières réussites scientifiques. Voilà qui pose un grave problème pour les Nations Unies.

147. Pour faire face à cette situation, nous devons reconnaître que, dans le monde où nous vivons, il existe des philosophies politiques et des systèmes sociaux différents, et des pays à divers stades de développement économique. Nous devons admettre que les relations entre les Etats, notamment entre ceux dont le régime et les conditions de vie sont différents, doivent se fonder sur la stricte observation des principes de la Charte, c'est-à-dire sur la nécessité de régler les différends par des moyens pacifiques, de s'abstenir de toute menace de recours à la force et de ne s'ingérer en aucun cas dans les affaires intérieures des autres pays. Conformément à ces principes, nous devons nous efforcer, dans un esprit de solidarité mondiale, de renforcer la compréhension et la coopération mutuelles. Tel est, à mon avis, le seul moyen d'assurer véritablement une paix mondiale dans la liberté, la justice et la prospérité pour tous les peuples, comme le prévoit notre charte.

148. Compte tenu de ces principes, je voudrais exposer le point de vue de mon gouvernement sur quelques grands problèmes du moment.

149. Le premier est celui de Berlin et de l'Allemagne. Le statut de Berlin est toujours régi par un accord^{1/} entre les quatre puissances. On ne saurait résoudre de façon durable la question de Berlin en dénonçant unilatéralement des accords internationaux en vigueur ou en recourant à la menace. Il ne fait aucun doute que son règlement doit intervenir par accord mutuel, au moyen de négociations, et conformément à la Charte des Nations Unies. De toute façon, la solution de la question de Berlin et de l'Allemagne devra naturellement traduire la volonté librement exprimée des citoyens de Berlin et de la population allemande elle-même.

150. L'un des principaux problèmes examinés l'an dernier par l'Assemblée générale a été celui du Congo (Léopoldville). Au moment où s'ouvre la présente session, nous constatons avec une grande déception et un profond regret que la paix qui avait été rétablie dans ce pays, malgré bien des difficultés, sous les auspices des Nations Unies, est compromise par de nouveaux troubles. Nous devons veiller à ce qu'il n'y ait aucune ingérence extérieure dans les circonstances actuelles et à ce que les efforts que poursuivent les Nations Unies pour ramener la paix et la stabilité dans ce pays ne se heurtent pas à de nouvelles difficultés ou à une obstruction venue de l'étranger. Dans l'intérêt du peuple congolais et pour sauvegarder la paix en Afrique et dans le monde, les Nations Unies doivent, de l'avis de ma délégation,

s'efforcer de stabiliser la situation le plus tôt possible. A cet égard, nous espérons que les dirigeants congolais eux-mêmes, de qui dépend la solution finale, feront preuve de la sagesse qu'ils ont montrée dans le passé.

151. La plupart des nouveaux Etats africains ont besoin de la coopération des pays économiquement plus avancés pour parvenir à la stabilité et connaître le progrès économique. Il va sans dire qu'aucun pays ne doit tirer parti d'une telle coopération à des fins politiques. La collaboration et l'assistance doivent avoir pour seul but d'assurer la liberté, la prospérité et le développement des pays bénéficiaires. En faire des instruments de la guerre froide serait insulter ces pays. Les Etats plus anciens doivent manifester la plus grande compréhension et la plus grande bienveillance à l'égard des sentiments des nouveaux pays qui, après des années de domination étrangère, veulent parvenir à l'indépendance complète et à la dignité.

152. A cet égard, le Gouvernement japonais accueille avec enthousiasme l'adoption par l'Assemblée générale, à sa dernière session, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]. Depuis la Conférence de la paix tenue à Versailles en 1919, mon pays s'est efforcé inlassablement d'établir le principe de l'égalité raciale. La suppression de la discrimination raciale sur notre planète reste un problème qui exige une solution immédiate. Il est profondément regrettable qu'en ce XXème siècle, l'idée de discrimination raciale ait encore cours. Tant que durera cette situation, nous ne pourrions pas espérer instaurer la paix, au vrai sens du mot, parmi les peuples de la terre.

153. J'ai parlé, il y a un instant, de la crise de Berlin. Devant les tensions qui sévissent actuellement dans le monde, nous ressentons tout particulièrement, les uns et les autres, la nécessité impérieuse du désarmement, moyen indispensable d'assurer la paix. Or, qu'en est-il à l'heure actuelle? Le Comité des Dix, chargé d'examiner la question du désarmement, ne s'est pas réuni depuis un an et, jusqu'ici, on ne s'est pas mis d'accord pour confier cette tâche à un autre organisme. On a trop exploité cette question à des fins de propagande, sans faire aucun progrès. C'est surtout aux grandes puissances qu'incombe la lourde responsabilité de réaliser le désarmement. C'est à elles qu'il appartient de faire des efforts, en toute bonne foi, pour trouver le moyen pratique de résoudre cet important problème.

154. De l'avis de ma délégation, il n'y a qu'une seule façon réaliste et constructive d'aborder le problème: les puissances intéressées doivent adopter les mesures de désarmement qu'il est actuellement possible d'appliquer et de contrôler efficacement et, grâce au rétablissement de la confiance internationale, étendre peu à peu la portée du désarmement. Tout en étant en faveur d'un désarmement général et complet, ma délégation estime qu'il est impossible de régler d'un coup ce problème extrêmement difficile, sans mettre au point un contrôle international efficace.

155. A ce propos, ma délégation accueille avec satisfaction la déclaration commune des Etats-Unis et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur les principes convenus pour les négociations relatives au désarmement [A/4879], qui vient d'être portée à la connaissance des Nations Unies. C'est un signe encourageant et ma délégation espère que, sur la base de ces principes, de nouveaux efforts seront faits

^{1/} Etats-Unis d'Amérique, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et France: accord (avec carte jointe) portant amendements au Protocole du 12 septembre 1944 sur les zones d'occupation en Allemagne et l'administration du "Grand Berlin". Signé à Londres le 26 juillet 1945. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 227 (1956), II, No 533.

en vue d'élaborer un accord de désarmement satisfaisant.

156. Depuis l'année dernière, la Conférence de Genève sur la suspension des essais d'armes nucléaires est parvenue à une entente sur un certain nombre de points et l'on a pu espérer que la conclusion définitive d'un accord était proche, ce qui aurait supprimé une grande menace pour l'humanité. Cet espoir s'est évanoui. Il y a quelques semaines, au milieu de ces négociations, l'une des parties a annoncé soudain et unilatéralement qu'elle reprenait les essais nucléaires. Bien plus, elle a en fait procédé à de tels essais, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle course aux essais nucléaires.

157. C'est là un événement aussi regrettable que décourageant. La puissance nucléaire ne devrait être utilisée qu'à des fins pacifiques, pour augmenter la prospérité et le bien-être de l'humanité. La course aux armes nucléaires ne peut qu'accroître le risque d'une autre guerre mondiale, totale celle-là et plus destructive que tout ce que l'humanité a connu. Le peuple japonais a perdu plus de 200 000 des siens à Hiroshima et à Nagasaki, et d'année en année il voit des gens mourir des conséquences du rayonnement; instruit par cette expérience amère, il ne peut s'empêcher d'exprimer une profonde inquiétude devant ces essais nucléaires. Traduisant le sentiment national, le Gouvernement japonais a protesté toutes les fois que des essais d'armes nucléaires ont eu lieu, où que ce soit.

158. En dehors de la question des retombées radioactives, ce qui nous inquiète beaucoup, c'est que la reprise des essais nucléaires entraînera une rivalité dans la fabrication des armes nucléaires. Pour ces raisons, j'espère fermement que les puissances qui négocient à Genève feront un suprême effort pour arriver rapidement à un accord et oublieront leurs intérêts égoïstes pour penser d'abord à la sécurité et au bonheur de l'humanité dans le présent et dans l'avenir.

159. Au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, ma délégation s'est employée activement, avec beaucoup d'autres, à faire adopter une résolution [1578 (XV)] sur la suspension des essais nucléaires et la prévention de la diffusion des armes nucléaires et thermonucléaires. En dépit de ces efforts, la situation s'aggrave. En conséquence, ma délégation désire sincèrement voir l'Assemblée générale adopter une résolution efficace, de nature à donner satisfaction à l'humanité tout entière, qui aspire de toutes ses forces à l'arrêt de tous les essais nucléaires. Nous y travaillerons dans toute la mesure de nos moyens et de tout notre cœur.

160. Si l'on considère les progrès phénoménaux qui ont été faits récemment dans le domaine de l'espace, on s'aperçoit que le problème de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique a pris une importance extrême. Un accord international tendant à prévenir l'utilisation de l'espace à des fins militaires est une condition indispensable de la paix mondiale. Nous estimons en outre que l'exploration de l'espace extra-atmosphérique devrait se faire sur la base d'une coopération internationale, pacifiquement, ouvertement et méthodiquement. Tels sont les principes qui devraient nous guider, de manière que l'espace soit utilisé pour le bien de l'humanité et non pour sa destruction.

161. En dehors du maintien de la paix, l'un des principaux objectifs des Nations Unies est de conserver

et de développer la prospérité économique mondiale. Je parlerai donc brièvement des activités de l'ONU dans les domaines économique et social.

162. Le but de la politique économique du Japon, comme celui des autres pays industrialisés, est de ménager une croissance économique rapide et stable. Dans l'ensemble, nous y arrivons. Mais nous ne pouvons oublier que l'écart grandit entre le niveau de vie des pays économiquement avancés et celui des pays moins développés.

163. Evidemment, c'est à chaque pays qu'il incombe au premier chef d'assurer son propre développement économique. C'est seulement lorsqu'on veut vraiment consentir un effort personnel que l'on peut trouver le moyen de surmonter des difficultés telles que le manque de capitaux d'investissement ou de main-d'œuvre spécialisée. Et pourtant, la prospérité mondiale est un objectif qui exige l'action concertée et urgente du monde entier. En ce sens, il est encourageant de constater que les activités des Nations Unies en matière économique et sociale, qui sont fondées sur les programmes d'assistance technique, exercent une influence croissante sur l'économie des pays bénéficiaires. Pour ma part, j'apprécie à sa juste valeur l'assistance que fournit l'ONU par l'intermédiaire de ces programmes.

164. Un autre trait distinctif de la société internationale contemporaine est la coopération qui s'établit de plus en plus entre des organismes d'aide financière et les pays en voie de développement, aussi bien dans le cadre des Nations Unies qu'en dehors d'elles. L'Association internationale de développement, par exemple, a commencé à fonctionner en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies. J'ai à peine besoin de dire qu'il est essentiel d'étudier soigneusement la coordination à établir entre ces organismes et les pays intéressés, afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Mon pays souhaite coopérer pleinement avec ces institutions multilatérales, tout en offrant aux pays en voie de développement, dans toute la mesure de ses moyens, une coopération économique sur une base bilatérale.

165. En tant que pays asiatique et Membre asiatique de l'Organisation des Nations Unies, le Japon attend beaucoup du développement régulier des pays d'Asie. La plupart d'entre eux font actuellement des efforts concrets pour exécuter des plans à long terme. L'assistance de divers types qui leur est fournie est utilisée au mieux. Mais pour leur permettre de tirer parti de leurs efforts énergiques, il faut leur accorder une aide accrue. Les secteurs à développer sont légion, et ils exigent de nouveaux plans; pour que ces derniers puissent être réalisés, il est souhaitable que l'ONU et d'autres organismes accroissent leur assistance.

166. De temps à autre, M. Hammarskjöld, le regretté secrétaire général, soulignait l'importance d'une division dynamique du travail dans le domaine du commerce international. Par suite de leur développement économique, les pays en voie d'expansion exporteront non seulement des matières premières, mais aussi des articles manufacturés et semi-manufacturés. Au fur et à mesure que cette évolution se produira, les pays industriels, il faut l'espérer, encourageront l'œuvre de développement économique ainsi entreprise, en fournissant des marchés pour les produits des nouveaux pays exportateurs. Dans certains pays industriels, on exerce une certaine pression pour restreindre les importations ou pour proté-

ger les industries nationales, sous prétexte que les coûts de production sont relativement moins élevés dans les pays moins développés. Je voudrais souligner que ces mesures, surtout lorsqu'elles visent des pays en voie de développement, risquent d'entraver la diversification de leur économie.

167. Je dirai maintenant quelques mots d'une question que ma délégation a déjà soulevée. Nous voudrions que les Nations Unies étudient à fond les problèmes fondamentaux que pose l'utilisation efficace, à l'échelle internationale, des ressources en main-d'œuvre. Cette question de la main-d'œuvre internationale se rattache à celle de l'émigration. Au nom du Gouvernement japonais, je profite de cette occasion pour remercier vivement les gouvernements et les peuples des pays d'Amérique latine qui ont reçu nos émigrants avec bienveillance et j'espère qu'ils persévéreront dans cette attitude compréhensive.

168. En résumé, le Japon estime que la prospérité est indivisible et qu'on ne saurait la dissocier de la paix mondiale. Il n'épargnera aucun effort, ni dans le domaine politique ni sur le plan économique, pour encourager la coopération internationale dans le cadre des Nations Unies et en dehors d'elles.

169. J'ai exposé la position fondamentale de mon pays sur certains grands problèmes de l'heure. Mais le plus important de ces problèmes pour la paix mondiale est celui que pose l'ONU elle-même. Lorsque nous pensons aux nombreuses réalisations de cette organisation en faveur de la paix et de la prospérité dans le monde et aux difficultés de toutes sortes qui nous assègent, nous ressentons très vivement le besoin d'affermir encore davantage la puissance et l'efficacité de l'ONU. Tous ses membres ont la grave responsabilité de coopérer entre eux de manière à lui permettre de réaliser ses nobles objectifs.

170. Afin que les Nations Unies puissent servir plus efficacement la cause de la paix et de la prospérité mondiales, chaque Etat Membre doit avoir pour premier souci de défendre les intérêts du monde entier. Nous ne sommes pas ici pour favoriser nos intérêts égoïstes, pour faire de la propagande ou pour nous dénigrer. J'ajoute que dans certains cas, des Membres de l'ONU n'ont pas observé des résolutions qui avaient été dûment adoptées, ou se sont abstenus de prendre part à l'action collective de l'Organisation. De ce fait, celle-ci risque de perdre son prestige en tant qu'institution chargée du maintien de la paix mondiale.

171. D'autre part, la situation financière de l'ONU est devenue extrêmement grave depuis l'an dernier. Cela tient au refus de quelques Membres de participer aux frais occasionnés par la Force d'urgence et par les opérations du Congo, malgré les décisions prises par l'ONU à ce sujet. J'en appelle à l'Assemblée: nous avons le devoir urgent de porter remède à cette situation et de rétablir la stabilité financière des Nations Unies.

172. Si les Nations Unies veulent s'attaquer aux problèmes actuels, leur organisation doit être adaptée à la situation présente. Depuis leur création, le nombre de leurs Membres a presque doublé. Ce fait doit se refléter dans la composition du Conseil de

sécurité et du Conseil économique et social. Je crois également le moment venu de reviser la structure du Secrétariat, de manière à le mettre au diapason de la situation nouvelle. Par exemple, pour permettre au Secrétaire général de s'acquitter plus efficacement de ses fonctions, il serait bon de renforcer son personnel, notamment à l'échelon supérieur; en outre, dans le recrutement des fonctionnaires du Secrétariat, il faudrait tenir davantage compte du principe de la répartition géographique, sans sacrifier pour autant la bonne marche du travail.

173. Dans ce domaine de l'organisation, ma délégation n'appuie pas la proposition prévoyant trois secrétaires généraux. Ce système ne ferait que porter à l'échelon clef de l'ONU les conflits qui opposent les différentes philosophies et les divers régimes politiques existants; il paralyserait le fonctionnement du Secrétariat et détruirait le fondement même de sa neutralité internationale, telle qu'elle est définie à l'Article 100 de la Charte.

174. Il est temps que tous les Etats Membres s'interrogent sur la manière dont ils doivent collaborer avec l'ONU, organisation chargée de promouvoir la paix et la coopération internationales. Les grandes puissances qui occupent un siège permanent au Conseil de sécurité et qui ont le droit de veto assument une responsabilité particulièrement lourde en ce qui concerne le maintien de la paix et l'évolution normale de l'ONU, et j'espère fermement qu'elles en auront pleinement conscience.

175. D'autre part, la force relative des autres Etats s'est accrue à l'ONU, en raison de l'augmentation rapide du nombre des nouveaux Membres. A mesure que leur influence collective se renforce, il leur devient possible d'agir sur les relations entre les grandes puissances. Il en résulte pour eux une grave responsabilité. Nous devons tous faire preuve de prudence et de modération et conserver une attitude pratique et constructive à l'égard de tous les problèmes, même de ceux qui concernent nos intérêts nationaux les plus importants. Au cours des 16 dernières années, les Nations Unies ont réussi à empêcher des incidents tels que ceux de Corée, de Suez et du Congo de dégénérer en guerre mondiale. Il est encourageant de noter que les Nations Unies ont obtenu des résultats aussi importants; mais il ne faut pas oublier qu'elles ne survivront que grâce aux efforts constants et inlassables de tous les Etats Membres.

176. Pour conclure, je dirai que nous devons tous reconnaître que nous sommes arrivés à une étape décisive, où nous sommes appelés à réaffirmer notre détermination d'assurer la paix mondiale et l'avenir des Nations Unies, et à agir en conséquence. Nous devons nous rendre compte de lourdes responsabilités qui incombent à chacun d'entre nous. S'il en est ainsi, notre tâche la plus urgente est de pourvoir sans délai le poste important de secrétaire général, actuellement vacant. Conscients de ces responsabilités, nous devons donner tout son sens à cette session, en défendant l'autorité et l'intégrité de l'Organisation des Nations Unies dans chacun de nos actes.

La séance est levée à 13 h 5.